

le plus efficace de remédier à la corruption du clergé européen. Nous n'avons pas le courage de refaire le tableau de cette décadence sacerdotale. Il a été fait maintes fois. L'excellent livre de M. Alfred Beaudrillart sur la *Renaissance et le protestantisme* donne des indications précieuses à ceux qui désireraient se renseigner sur ce sujet.

Que firent les évêques de France pour obéir au Concile ? Beaucoup d'entre eux manifestèrent le zèle le plus louable pour l'institution des séminaires diocésains ; mais, il faut savoir le reconnaître, pendant quatre-vingt-dix ans environ, tous échouèrent constamment.

Les plus saints prélats, comme le cardinal de Joyeuse à Rouen, le cardinal de Sourdis à Bordeaux, le cardinal de Lorraine à Reims, tentèrent l'entreprise, mais les séminaires établis par leurs soins dans leurs diocèses, ou s'étaient éteints après dix ou vingt ans d'essai, ou avaient dégénéré en collèges.

Pendant de longues années, tous les conciles provinciaux revenaient sur ce sujet et y insistaient ; le concile de Rouen en 1581, le concile de Bordeaux en 1582, le concile de Tours en 1584, le concile d'Aix en 1585, le concile de Toulouse en 1586. Mais les évêques qui avaient signé ces ordonnances rentrant dans leurs diocèses ne savaient comment s'y prendre dans la pratique et abandonnaient à regret une œuvre qu'ils jugeaient à la fois nécessaire et impossible.

Ne les incriminons pas : songeons que saint François